



Marché pour 1 personne

1 petit pain rond de 20 cm à Pan Bagnat
3 belles tomates
quelques radis
quelques fèves
deux artichauts poivrade
2 petits oignons frais
« cebettes »
1 petite branche de cèleri
1 poivron vert salade
1 œuf dur
1 filet d'anchois
1/2 boîte de thon à l'huile
quelques olives noires de Nice
Basilic
Sel poivre
Huile d'olive

Pan Bagnat



Préparation

Laver soigneusement les légumes,
Détailler le poivron vert, le cèleri
Couper les radis en rondelles
Peler les fèves Emincer les oignons cebettes
Couper l'œuf dur en fines rondelles
rincer le filet d'anchois et les olives noires
Emincer finement les artichauts
Monder les tomates, enlever les graines. Couper en fines rondelles

Préparer le pain

Partager le pain en deux dans l'épaisseur, enlever un peu de la mie intérieure.
Imbiber largement d'huile d'olive sel poivre.
Disposer dessus les rondelles de tomates, tous les légumes et les œufs.
Puis le basilic, les olives, les anchois.
Assaisonner sel poivre, huiler largement.
Puis refermer avec le couvercle de pain et garder au frais au moins une heure
A déguster au pique nique, à la plage, à la pêche ou en merenda, pour le casse croute du matin.
avec une grande serviette pour essuyer les doigts et le pourtour du museau qui ne manqueront pas d'être pleins d'huile



Le Petit Journal de Beaujeu

Bulletin municipal



Chers concitoyens,

J'espère que vous avez passé un bon été avec ces belles et chaudes journées écoulées. C'est bientôt la rentrée pour nos enfants, pour votre information la commune participe au frais de scolarité, de la petite section au CM2 sur les écoles voisines, à hauteur d'environ 980 € par enfant (somme directement reversée aux écoles).

Si vous avez des enfants qui rentrent au Collège ou au Lycée sur Digne-les-Bains, je vous rappelle que la commune participe à hauteur de 50% des frais de transport du ramassage scolaire pour l'année 2022/23, (contacter le secrétariat de la Mairie pour plus de renseignements).

Cet automne, 2 séances de cinéma seront programmées par le Cinéma de Pays, avec un film pour les enfants en début d'après-midi et un pour adultes en fin de journée.

Les travaux d'installation du réseau de la fibre sur la commune ont rendu une grande partie de notre territoire éligible et si vous êtes intéressé vous pouvez contacter votre opérateur. La première tranche des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école du Clucheret commencera début 2023.

La commune a déposé un dossier de demande de subvention pour l'étude hydrologique du cours d'eau du Combefère par rapport aux enrochements qui soutiennent la voie pour accéder à la salle polyvalente.

Bien Cordialement,

P.Bernardini



Approbation du règlement des coupes affouagères (DE 2022 012)

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité d'approuver le règlement des coupes affouagères afin de permettre à la commune de vendre des coupes de bois.

Ce règlement vise à définir les conditions suivant lesquelles s'organise l'affouage notamment en matière de bénéficiaires, de modalité d'inscriptions, de délai d'exploitation, de responsabilité de l'affouagiste et d'abattage autorisé ou non autorisé. Il est communiqué lors de chaque inscription. Le montant de la taxe affouagère n'est pas concerné par ce règlement. Il fait l'objet d'une propre délibération, chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le règlement des coupes affouagères ci-joint annexé ;

FRAT 2022 (DE 2022 014)

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de modifier la délibération du 28 janvier 2022. En effet la commune peut prétendre à faire une demande de 30%. Pour rappel 5 devis avaient été présentés concernant la 2ème tranche des travaux à effectuer à l'école du Clucheret. Les travaux comprennent les menuiseries, la plomberie et les sanitaires, l'électricité, le chauffage et l'isolation intérieure sols - murs et le carrelage. Le montant total de ces 5 devis s'élève à 76 065.00 € HT, soit **80 973.43 € TTC**. La DETR a été demandée à hauteur de 50 %, soit la somme de 38 032.50 €, le FRAT à hauteur de 30 %, soit la somme de 22 819.50 €. Restera à charge de la commune la somme de 15 213.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Approuve les devis proposés pour un montant total HT de 76 065.00 €.

Coupes d'affouages (DE 2022 013)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'abandon des bois en bord de route par l'exploitant en forêt communale, parcelles 18, 20, 26, et de 31 à 37, et propose l'affouage pour les 50 m3 restants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la désignation des lots ; d'affecter au partage les 50 m3 entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques destiné uniquement aux habitants de la commune avec une attestation d'assurance de responsabilité civile ; d'un prix fixé à 5 €/m3 ; d'effectuer le partage par bénéficiaire autorisé ; que l'enlèvement des bois sera réalisé par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de 3 habitants solvables choisis par le Conseil Municipal, à savoir : Mrs BREMOND Nicolas, CROZALS Florent et BAILLY Sébastien ;

FIXE le délai de l'enlèvement du bois à fin octobre 2022. Passé ce délai les affouagistes n'ayant pas récupéré leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

Monsieur le maire informe que la commune a reçu un courrier de la cour administrative d'appel de Marseille concernant l'implication de la commune de Beaujeu / Monsieur François GUTIERREZ. La cour d'appel a annulé le jugement du tribunal administratif de Marseille du 27 juin 2019. Monsieur GUTIERREZ à la possibilité de faire un recours en cassation dans les 2 mois à compter de la notification d'annulation.

La commune a reçu un courrier d'une société d'avocats informant que Monsieur GROTTI et Mme AYME souhaitent pouvoir s'assurer que l'arrêté accordant le permis de construire de Monsieur PEQUIGNOT n° 00402420 S0002 vise bien la modification de la construction par la modification de la rampe d'accès. La commune a contacté son assurance qui conseille de faire parvenir les documents. Les documents ont été transmis.

Plante d'été

L'huile essentielle de lavande **favorise la régénération, et présente une forte activité antioxydante**. Elle peut également être utilisée comme traitement antibactérien et antiseptique. Elle contribue encore à la cicatrisation, soulage les piqûres d'insectes et les coups de soleil.



Voici ce que recommandent généralement les aromathérapeutes : La **lavande** officinale ou vraie (Lavandula angustifolia) est celle qui a l'effet calmant le plus prononcé. La **lavande** stoechade (Lavandula stoechas) serait préférable **pour** combattre les infections, les otites notamment.



Comment faire une infusion de **lavande** officinale ?

Mettre 5 g de fleurs séchées dans 1 litre d'eau bouillante. Laisser infuser 5 min, puis filtrer. Boire 4 tasses par jour entre les repas dont une le soir avant le coucher pour combattre l'insomnie. On peut sucrer cette infusion **avec** du miel



Comment utiliser la lavande en anti-inflammatoire ?

Vous pouvez combiner l'huile de **lavande** avec une huile de support, comme l'amande douce. Une fois mélangée avec cette base, l'huile essentielle de **lavande** peut être massée sur votre peau, sur la zone douloureuse et sur l'**inflammation**. Pour une action globale, elle peut également être ajoutée à votre bain.

Éloge de la vie dans les Basses-Alpes, mais pas du maire de Beaujeu ! (1842)

« La profonde tranquillité de ce département, l'excellent esprit de ses habitants, leur patriotisme éclairé, leur vie laborieuse, leur intelligence à triompher de tous les obstacles, qu'un sol souvent si ingrat et infertile, présente à leur bien-être, sont autant de faits auxquels tous mes prédécesseurs ont rendu hommage, et que je m'estime heureux de constater à mon tour. Depuis notre dernière réunion, l'ordre n'a été troublé en aucun point des Basses-Alpes, l'esprit public a conservé son calme et sa droiture ordinaires. Les passions politiques, si l'on pouvait donner ce nom aux faibles et passagères émotions que la politique excite dans les populations de ce département, n'ont, à aucune époque, donné la moindre inquiétude aux administrateurs de ce pays et ne leur ont point enlevé leur temps le plus précieux par la nécessité de défendre la société contre l'anarchie. Moins que jamais elles pourraient attirer notre attention. L'immense majorité des habitants des Basses-Alpes est dévouée au gouvernement et à la dynastie que la nation a choisi en 1830, et où pourrais-je en trouver une meilleure preuve que dans ces manifestations si spontanées et si nombreuses, qui ont porté naguère au pied du trône, l'expression de la douleur et de la sympathie nationale ? Il en est peu d'entre vous, messieurs, qui ne s'y soient déjà associés. Je suis heureux et fier de vous en féliciter. Partout les autorités publiques ont été respectées ; elles ne rencontrent aucune opposition systématique, et je m'empresse d'ajouter qu'aucune d'elles n'a abusé du pouvoir qui lui est délégué. Toutes ont commandé au nom de la loi et la loi a toujours été obéie, sans retard et sans restriction. Un accord sincère d'intentions a régné constamment entre les divers fonctionnaires, et tous se sont prêté un mutuel concours. Mais, quels que soient nos efforts, notre zèle et nos travaux, nous n'aurons pas acquitté notre dette envers la population des Basses-Alpes et envers vous, messieurs, qui êtes ses organes, tant qu'il restera dans ce département une amélioration à introduire, un abus à supprimer, une injustice à réparer. Je ne dois pas vous laisser ignorer aussi, qu'il résulte des tableaux de statistiques criminelles publiées par le ministre de la Justice, que le département des Basses-Alpes, a continué pendant toute la période comprise dans ces tableaux, de figurer au nombre des départements où les crimes et les délits contre les personnes et les propriétés ont été proportionnellement les moins nombreux. Ce fait est aussi significatif que consolant. Pas une seule condamnation à mort n'a été prononcée depuis près de quatre ans dans ce département. Les fonctionnaires municipaux jouissent, dans la plupart des communes de ce département, d'une influence justement méritée par une administration aussi paternelle qu'éclairée. Placés, suivant l'esprit de leur institution, entre le pouvoir central et les citoyens, ils s'acquittent de leur double mission avec un dévouement et un zèle remarquables. Et si tous n'ont pas la même capacité, tous font preuve de bonne volonté. Il me suffira, pour faire des administrations municipales un juste éloge, de vous dire, que, depuis plusieurs années, pas un seul conseil municipal n'a dû être dissous, et que pas un seul fonctionnaire n'avait encouru la révocation, lorsque, samedi dernier, j'ai dû infliger toute la rigueur de la loi au maire de Beaujeu, et demander sa destitution à M. le ministre de l'Intérieur. Il ne faudrait pas toutefois induire, de ce que j'ai l'honneur de vous exposer, qu'il n'existe aucune difficulté dans l'administration des communes, et que l'union des diverses autorités communales ne laisse rien à désirer. Une vaste machine ne fonctionne pas sans frottements. Toutefois, je n'ai eu à réprimer aucun autre désordre digne, par son importance, de vous être signalé. »

Rapport de M. Aza de Vidaillan, préfet des Basses-Alpes de décembre 1841 à décembre 1845

Campagne qualité des eaux et du bilan "fin de parcours" (DE 2022 015)

L'action C2-7 relative au "Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin de Contrat" ayant pour objectif d'évaluer l'impact du programme d'actions du Contrat de rivière sur l'état des cours d'eau du bassin et portant sur un budget de 60 000 € TTC. L'action C2-9 relative à l'"Elaboration du bilan de fin de contrat", portant sur un budget de 20 000 € TTC et ayant pour objectif : De disposer d'un bilan des actions menées, d'évaluer leur efficacité au regard des enjeux et objectifs annoncés, de préparer l'"après Contrat Rivière. Ces 2 actions sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'eau et de la Région à hauteur de 80 % du montant TTC. Les actions C2-7 et C2-9 sont des opérations d'intérêt commun au bassin versant de la Bléone puisqu'elles relèvent indistinctement de la compétence GEMAPI et des missions Hors GEMAPI. L'autofinancement de ces actions sera réparti, selon la clé de répartition "Bléone Opération transversale (GEMAPI et HORS GEMAPI) validée par les élus du Comité Syndical ; ce qui amène aux montants suivants : 40,28 € de participation pour la commune de Beaujeu en 2022 et 2023.

Monsieur PEQUIGNOT a demandé à la mairie de consulter la déclaration de travaux de Monsieur GROTTI n° DP 004 024 21 S0003. Une semaine après Monsieur PEQUIGNOT demande à la mairie l'annulation de cette DP. Monsieur le Maire a reçu Monsieur PEQUIGNOT en mairie et lui fait part que c'est la DDT qui instruit les dossiers d'urbanisme et qu'il ne peut agir seul. La mairie enverra un suivi en DDT.

Subvention FNADT - Etude hydraulique ravin de Combefère (DE 2022 016)

Le maire soumet au conseil municipal un projet d'étude hydraulique ravin de Combefère. En effet suite à de violents orage en 2021, il y a un affaissement de l'enrochement de la voie communale. Dans un premier temps il propose de faire un premier dossier d'étude pour savoir si le projet est réalisable et dans une second temps les travaux envisageables. Un devis du géomètre expert a été transmis pour un montant de 2 140.00 € HT soit 2 568.00 € TTC et un devis de l'agence RTM de l'ONF a été transmis pour l'étude, d'un montant de 5 000.00 € HT soit 6 000.00 € TTC. Le FNADT sera demandé à hauteur de 80 %, soit la somme de 5 712.00 €. L'autofinancement de la commune sera, quant à lui, de 20 %, soit 1.428,00 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : **Approuve** les devis proposés pour un montant total de 7 140.00 € HT et 8 568.00 € TTC. **Charge** M. le Maire d'établir le dossier de demande de subvention et de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur BAILLY a demandé pour Monsieur CROZALS si la commune était au courant des travaux envisagés au niveau de la digue du Relais du Clucheret pour penser qu'il y a la prise du canal. A ce jour la mairie n'est pas au courant.

Monsieur Nicolas GAUBERT CONSTANT signale à l'assemblée que les habitants de St Pierre demandent s'il est possible d'installer une cuve de récupération des eaux pluviales de la gouttière de l'église afin que les gens qui se rendent au cimetière puissent avoir de l'eau. La commune va se renseigner.

CONVENTION MUTUALISATION TRANSVERSALE (DE 2022 017)

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de MARCOUX 04420 dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;
Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ecole du Clucheret : Travaux tranche 1 (DE 2022 018)

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour les travaux de couverture, zinguerie et charpente à l'école du Clucheret.

Entreprises	Montant HT
SASU Antoine CHAUMANN	28 203.10 €
AB LAISSUS	8 041.00 €
TOTAL HT	36 244.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : APPROUVE le devis proposé par les entreprises ci-dessus pour un montant total de 36 244.10 € HT. **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir de signer les pièces relatives à l'exécution des travaux.

Eclairage public (DE 2022 019)

Monsieur le maire rappelle que la municipalité souhaite agir en faveur d'une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques. Une réflexion a ainsi été engagée sur l'éclairage public et sur la pertinence d'un projet d'extinction. Outre la réduction du coût en électricité, l'extinction de l'éclairage public contribue également à la préservation de l'environnement, limite l'émission de gaz à effet de serre et lutte contre les nuisances lumineuses. Cette mesure s'inscrit dans les décisions faisant suite au Grenelle II de l'Environnement.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire, mais celui-ci peut toutefois solliciter l'avis de son Conseil avant de prendre un arrêté municipal.

La commune a sollicité Provence Alpes Agglomération, qui gère les dépenses et l'entretien de l'éclairage public, pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires. Tout projet d'extinction doit par ailleurs être accompagné d'une information à la population et d'une signalisation spécifique. En période de fête ou d'évènement populaire, l'éclairage pourra toujours être maintenu tout ou en partie durant les évènements.

Entendu cet exposé, le conseil municipal de Beaujeu, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet d'extinction partielle de l'éclairage public selon les modalités suivantes :
Extinction pour les mois d'été (juin, juillet, août, septembre) à 1 h 00
Extinction de 23 h 00 à 5 h 00 le restant de l'année.
Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté municipal correspondant, tout en se réservant la possibilité de modifier ces dispositions ultérieurement ;
D'INFORMER les habitants et d'acquiescer et de mettre en place la signalisation requise.

QUESTIONS DIVERSES :

Il y a eu 9 personnes inscrites pour la coupe de bois de SERRES GROS. L'équipe responsable du cubage ira établir les lots puis l'ONF donnera l'autorisation pour les prélèvements.

La première, j'étais toute jeune, le torrent de Combe-Fère a débordé un jour, c'était la furie de l'eau ! Tout était noir, et l'eau dévalait avec une telle force qu'on pensait que tout serait emporté, et nous avec.
J'entends encore mon père qui disait : « Si la digue lâche nous partons avec ! » Mais elle a tenu le coup. Il faut dire qu'après chaque gros orage, mon père et tous nos voisins partaient tout de suite pour consolider la digue, à chaque fois, sinon...
La deuxième c'était pendant la Deuxième Guerre, quand les maquisards ont fait sauter le pont du Labouret, il y a eu une déflagration terrible, j'ai cru que tout était fini pour nous mais on ne pouvait rien faire ; mon père était invalide de guerre et mon fils encore au berceau, on est restés. Et on n'est pas morts.

Quant à la troisième grande peur de ma vie, c'est lorsqu'ils ont installé le relais de téléphone sur le Blayeul. Un beau jour, en pleine nuit, le téléphone a explosé, il y a eu un énorme bruit et on a retrouvé le téléphone en plein milieu de la maison, le radiateur à bain d'huile aussi avait explosé, j'étais au milieu de la pièce entourée de flammes, j'ai pris mon fichu et je me suis protégée, heureusement il y avait du monde sur la route, ils sont venus nous aider à éteindre le feu. C'est même arrivé une deuxième fois.

J'aimais particulièrement les chevaux. C'était la maison des chevaux chez nous. Il y en a toujours eu. Ils aidaient pour tout. Mon père travaillait avec eux, on les attelait aux voitures qui montaient le col. On allait chercher le vin loin d'ici. Ils travaillaient dur et on les aimait. Le dernier qu'on a eu s'appelait « Lapin », il a été réquisitionné par les Allemands. J'ai pleuré quand il est parti. Et l'autre il s'appelait « Mouton ». Ils savaient tout faire nos chevaux.
J'en avait encore un ici il n'y a pas si longtemps...
Il était là, dans le pré, avec les vaches, il ne travaillait pas mais il était là. J'aimais le regarder...

Il y avait aussi une source en face de l'auberge, juste de l'autre côté de la route, l'Adou on l'appelait, c'était notre lavoir. Il y avait là d'immenses pierres, c'est sur elles qu'on frottait le linge, à genoux sur un sac de paille. La source coule toujours, enfin je crois, mais les pierres ont disparu, la nature a tout envahi. Elle envahit tout maintenant la nature, impossible d'y aller : c'est rempli de buissons et d'épines. On ne voit plus rien...
À l'époque c'était propre, on y lavait tous les draps de l'auberge, qui pouvaient peser facilement 10 kl chacun une fois mouillé. Il nous fallait tous les laver à la main ! C'était un dur travail. Une dame Bonnet venait m'aider. Jamais je n'oublierai combien elle nous a bien aidés. Elle était si charmante.

Et je me souviens aussi de l'octroi de Digne. Il était situé à la cathédrale du Bourg. Quand on venait les jours de foire, il nous fallait déclarer les denrées que l'on venait vendre au marché, sans quoi on n'entrait pas en ville.

Aujourd'hui, ce que je conseillerais aux jeunes, c'est de marcher droit. Oui. La droiture et l'honnêteté. Je crois que je me fais beaucoup de souci pour les jeunes. C'est difficile pour eux, donc pour nous automatiquement. J'ai six arrière-petits-enfants. Six garçons. Je m'inquiète pour eux... »

Rose Garcin



TEMOIGNAGE

Je vous livre ici le récit que m'a fait Rose Garcin de sa vie autrefois. Elle vivait à l'auberge relais Galand, sise au pied du col du Labouret où elle a passé toute sa vie. Ce témoignage date d'environ 2010.

Rose est née le 25 novembre 1920 au Labouret et elle est décédée à Champtercier le 14 janvier 2020. Elle avait cent ans !

Bonne lecture à vous...

Delphine Rozand

« Je me souviens de l'ambiance de la jeunesse, de tous les amis disparus, du va-et-vient du monde à l'auberge, de la chaleur humaine et de l'amitié. Les gens étaient plus tranquilles alors, plus sereins et plus heureux, il me semble.

Mes parents travaillaient dur mais ils étaient contents de vivre. Quand les « grandes marques », des éleveurs comme Ripert, Garcin, Bonnet, etc.... arrivaient pour les transhumances, il y avait énormément de travail, on devait parfois les attendre jusqu'à 11h du soir pour souper, la cour grouillait de monde, mon père avait beaucoup d'amis, et, avec Damien Richaud de l'Escale et Désiré, ils étaient inséparables, c'étaient des anges tous les trois, il n'y avait pas plus braves.

Au moment des premières voitures, on les entendait arriver de loin, on les regardait se diriger vers le col et on savait que souvent elles redescendraient pour demander de l'aide. On était obligé d'atteler un cheval devant la voiture pour la tirer jusqu'en haut du col. Ensuite ils dételaient le cheval là-haut qui redescendait tout seul jusqu'à l'écurie.

Louis Galand, mon grand-père, faisait du transport avec des charrettes. Il y a un pont sur la route de Seyne, avant le croisement de Verdaches, qu'on appelle le pont de Galand.

Je me souviens aussi de la guinguette du col de Maure. On allait y danser souvent. Mon père avait une auto, une « Trèfle », il nous y menait. Elle y est encore, la guinguette. La structure en bois est toujours là, mais on n'y danse plus.

Oui, mes meilleurs souvenirs ce sont les souvenirs de danse. On dansait aussi ici autrefois. Le Nicolas de l'Escale venait avec son accordéon, on sortait les omelettes au lard, aux patates et aux oignons, on buvait du vin et on dansait. Et si un des gars était pompette, on lui enlevait ses cigarettes et on le couchait dans la paille. Quand ça allait mieux, il revenait danser. Notre piste de danse c'était la route, Nicolas se tenait sur la petite aire et nous on dansait sur la route ! Et si une voiture arrivait, ses passagers bien couverts de leurs gants et de leurs bonnets s'arrêtaient et attendaient que la danse soit finie pour pouvoir repartir. Tout le monde trouvait ça normal. On ne s'arrêtait pas de danser pour une voiture. Ça non !

J'ai eu deux grandes peurs à cette époque-là.

Même trois à vrai dire...



Infos et projets en cours

Ecole du Clucheret :

Concernant la 1^{ère} tranche, (toiture et charpente), ils débiteront à partir du 1^{er} février 2023.

Eclairage Public :

Le conseil municipal informe la population du projet d'extinction partielle de l'éclairage public :

- Extinction pour les mois d'été (juin, juillet, août et septembre) à partir de 1h00.
- Extinction de 23h00 à 5h00 le restant de l'année.

Cabane du Blayeul :

Les travaux de réfection d'une salle d'eau à la cabane du Blayeul ont été réalisés :





Le coin des enfants



Ecris-nous !



Bonjour,

Je m'appelle Lili-Eve, j'ai 8 ans et j'habite le hameau de L'Escalle. J'ai eu l'idée de créer un petit espace dans le bulletin municipal pour que les enfants de Beaujeu puissent s'exprimer. J'ai eu envie de partager avec vous quelques blagues et des anecdotes qui m'ont plu.

Si toi aussi, tu veux envoyer un message, un poème, un dessin, une photo... Fais le passer à la mairie de Beaujeu. (Pour les photos n'oublie pas de joindre une autorisation signée de tes parents !)



Règlement :

A l'aide du rébus, trouve le premier indice de la chasse au trésor qui te permettra de comprendre l'énigme.

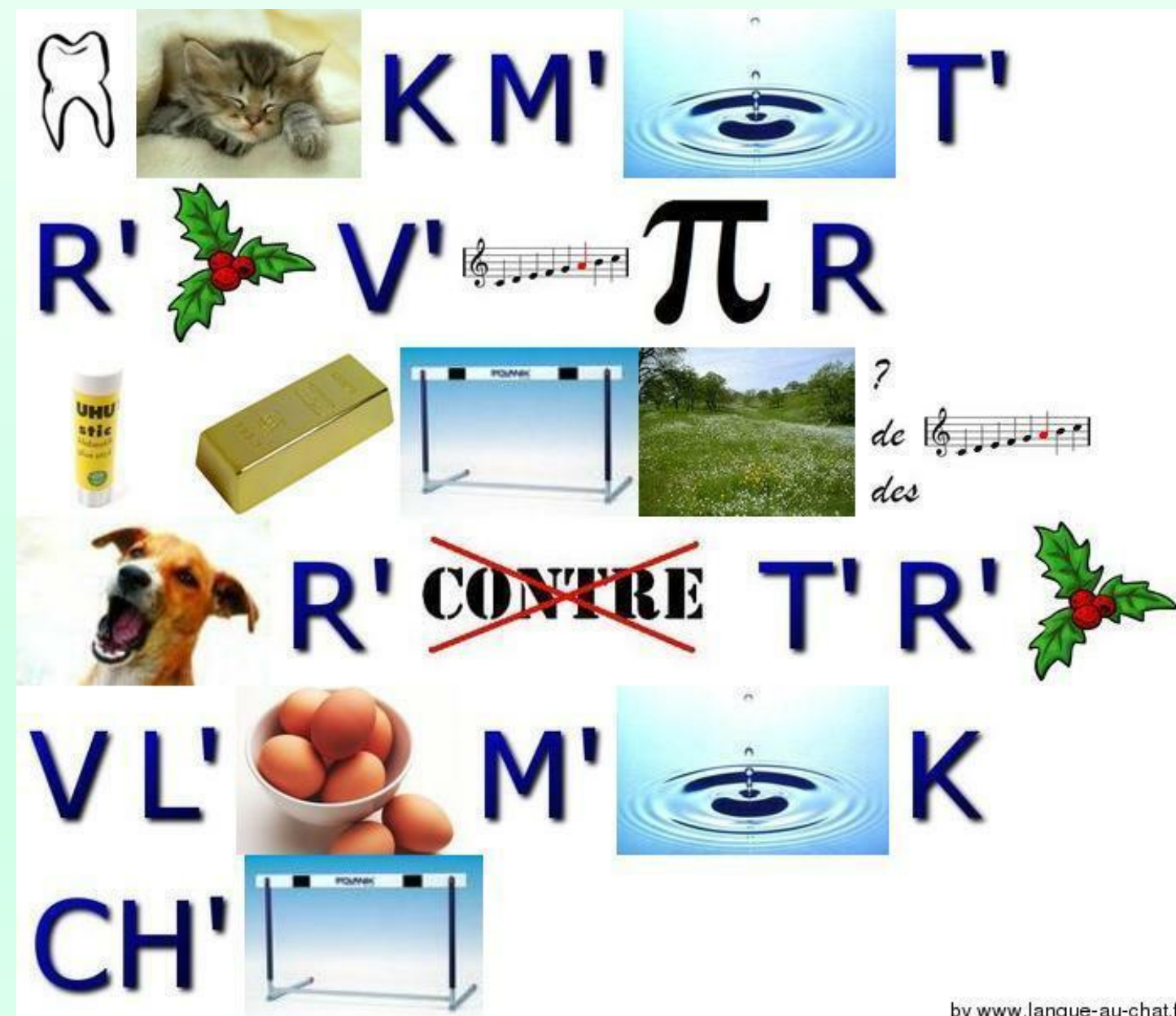
Si tu trouves la bonne réponse à la fin de la chasse au trésor, viens vérifier en mairie que celle-ci soit juste et obtiens une petite récompense.

(Attention : pense à bien laisser les indices en place pour les copains !)

Pour noter ta réponse :

Rébus (réponse):

Dans chaque hameau, trouve les pierres colorées près du lavoir et trouve le mot caché.



by www.langue-au-chat.fr